

Délibération n°D20230073

Rapporteur : Laurence ROUAN

Service : Vie Associative et Sports
Secrétaire de séance : Alain BANQUET

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - AMPHITHÉÂTRE PÔLE PATRIMOINE ET CULTUREL DORDONHA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2211-1 et suivants ;

VU l'article R. 610-5 du Code pénal ;

VU le Règlement Sanitaire Départemental en date du 27 février 1984 ;

VU les réglementations spécifiques relatives à la lutte contre le bruit, à l'interdiction de fumer dans les espaces collectifs ou encore aux animaux errants ;

VU la labellisation Ville d'Art et d'Histoire de BERGERAC depuis 2014 ;

VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine au sein du pôle patrimonial et culturel Dordonha, doté d'un Amphithéâtre dédié notamment aux évènements culturels ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de soutenir les associations, les entreprises et les institutions par la mise à disposition de locaux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'établir un règlement définissant les principes communs de fonctionnement de ce lieu ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité des usagers de l'Amphithéâtre ;

CONSIDÉRANT que pour garantir un environnement serein et préserver ce lieu, il s'avère nécessaire d'en encadrer l'usage et les conditions de sa fréquentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** un règlement intérieur pour l'utilisation de l'Amphithéâtre du pôle patrimonial et culturel DORDONHA tel que joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application dudit règlement intérieur ainsi qu'à son actualisation, le cas échéant par voie d'arrêté.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

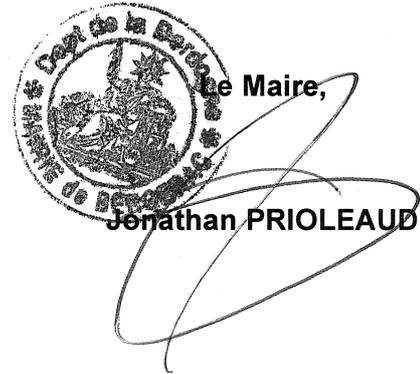
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **11 JUIL. 2023**
et de l'affichage en date du **12 JUIL. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Alain BANQUET

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD